Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 22/03/2023

BRISSON CHARCUTIER DU TERROIR rappelle Fromage de tête persillé au Bourgogne Aligoté





- Noms des modèles ou références concernés : **Fromage de tête persillé au Bourgogne Aligoté**
- Marque : **Brisson**
- **GTIN 3521871020326 Lot Tous les lots Date limite de consommation entre le 08/03/2023 et le 10/04/2023**
 GTIN 3521871700327 Lot Tous les lots Date limite de consommation entre le 01/03/2023 et le 06/04/2023
- Conditionnements : **Rayon libre service : Barquette de 160g Rayon coupe**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Marque de salubrité : **FR.45.307.001**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **Grandes surfaces : Intermarché, Leclerc, Super U, Carrefour, Auchan, Bi1.**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Listeria Monocytogenes**
- Risques encourus par le consommateur : **Listeria monocytogenes (agent responsable de la listériose)**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Détruire le produit.**
- Préconisation sanitaire :
 Les personnes qui auraient consommé les « produits » mentionnés ci-dessus et qui présenteraient de la fièvre, isolée ou accompagnée de maux de tête, et des courbatures, sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation. Des formes graves avec des complications neurologiques et des atteintes maternelles ou fœtales chez la femme enceinte peuvent également parfois survenir. Les femmes enceintes ainsi que les personnes immunodéprimées et les personnes âgées doivent être particulièrement attentives à ces symptômes. La listériose est une maladie qui peut être grave et dont le délai d'incubation peut aller jusqu'à huit semaines.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **mardi 11 avril 2023**

CONTACT

- Numéro de contact : **0238873336**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre